

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE) dans les transports

Les opérateurs de transports urbains et ferroviaires s'engagent de plus en plus dans la transition énergétique et le verdissement de leurs activités. Toutefois, la transition vers une mobilité décarbonée et énergétiquement sobre nécessite des investissements massifs qui restent significatifs pour les acteurs du secteur.

La note présente de façon synthétique une revue des aides financières issues des Certificats d'économies d'énergie (CEE) auxquelles peuvent prétendre les adhérents de l'UTPF. Les aides CEE non pertinentes pour le secteur des transports urbains et ferroviaires ne sont pas recensées dans les tableaux de synthèse.

Contexte

Introduits par la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (POPE) du 13 juillet 2005, les Certificats d'économies d'énergie (CEE) constituent aujourd'hui un outil indispensable de la politique nationale de maîtrise de la demande énergétique.

Sur la base du mécanisme du pollueur-payeur, l'Etat contraint les fournisseurs d'énergie à financer des actions de sobriété énergétique dans les secteurs les plus consommateurs.

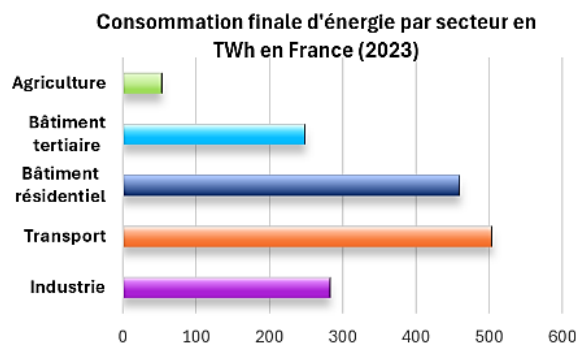
La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) fixe des objectifs ambitieux pour le secteur des transports avec la réduction de 28% des émissions de GES du transport d'ici 2030 et une décarbonation complète des transports à horizon 2050. Face à cette pression réglementaire croissante, les CEE apparaissent comme un levier essentiel aux opérateurs de transports pour assurer leur conformité et anticiper les futures exigences.

Les transports, un secteur encore sous-représenté

Alors que les transports constituent en France aujourd'hui le 1^{er} émetteur de GES, avec 30% des émissions nationales, et le 2^e consommateur d'énergie après le bâtiment, le secteur ne représente actuellement **que 4% des volumes de CEE délivrés**, une part qui apparaît extrêmement faible par rapport aux 77% accordés au bâtiment résidentiel et tertiaire.

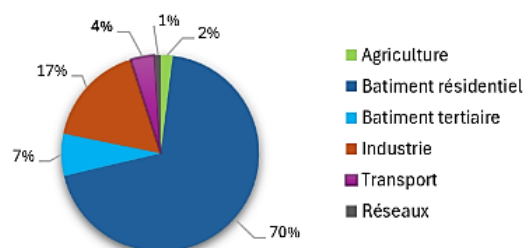
La physionomie actuelle du dispositif apparaît comme insuffisamment orientée vers le secteur des transports, qui offre pourtant un gisement d'économies d'énergie significatif. Malgré l'arrêté du 30 décembre 2024, qui prévoit une multiplication par 4 du volume de CEE délivrés pour l'acquisition d'autocars ou autobus électriques neufs ou rétrofit

électrique (fiche TRA-EQ-128), les aides restent encore largement insuffisantes, voire mal ciblées, pour rééquilibrer la représentation des transports dans le dispositif.



Source : Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - Chiffres clés de l'énergie 2024

Répartition des volumes CEE délivrés pour la 4e période (2018-2021)



Source : Données ATEE 2024

Principe et fonctionnement

Le dispositif des CEE est encadré par l'article 8 de la directive communautaire 2002/95/CE relative à l'efficacité énergétique et régi par les articles L. 221-1 et suivants du code de l'énergie. Il repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie, appelés les "obligés", qui sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs.

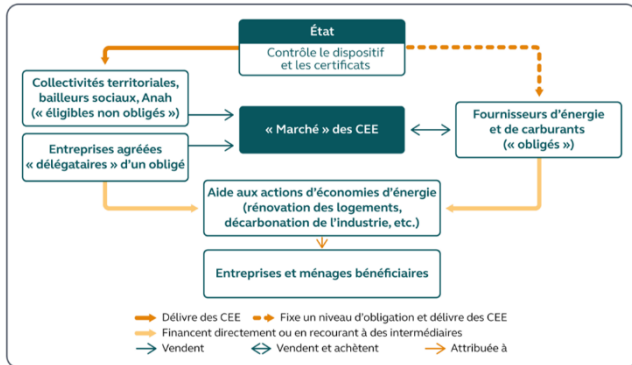
A chaque cycle CEE, un objectif d'économies d'énergie est attribué aux obligés, sous peine de sanction financière. Pour atteindre leurs obligations, plusieurs options se présentent à eux :

- ▶ **Réaliser des opérations d'économies d'énergie**, qui sont valorisées de manière forfaitaire par des « fiches d'opérations standardisées » ou, pour les cas les plus particuliers, par des « fiches d'opérations spécifiques » ;
- ▶ **Financer des programmes d'accompagnement** favorisant la maîtrise des consommations énergétiques ;
- ▶ **Acheter directement des certificats** sur un « marché secondaire » de gré à gré.

Note technique

Juillet 2025

Schéma simplifié de fonctionnement du dispositif des CEE



Source : Cour des Comptes (2024)

Zoom sur les fiches d'opération standardisée

Les actions les plus fréquemment réalisées font l'objet de **fiches d'opérations standardisées**, élaborées par les groupes de travail sectoriels de l'Association Technique Énergie Environnement (ATEE) en concertation avec les professionnels des secteurs concernés et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Elles sont publiées par arrêté après validation de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et avis du Conseil supérieur de l'énergie.

Une opération est dite standardisée lorsqu'elle est reproductible et qu'elle permet d'atteindre des gisements diffus d'économies d'énergie.

Le contenu des fiches standardisées définit les exigences et les conditions requises pour la délivrance de certificats ainsi que les montants forfaitaires d'économies d'énergie associés.

Les fiches standardisées se répartissent en 6 secteurs : agriculture, bâtiment résidentiel, bâtiment tertiaire, industrie, réseaux, et transport, et sont regroupées dans un catalogue officiel.

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
Liberté Égalité Fraternité

Certificats d'économies d'énergie
Opération n° TRA-EQ-128

Achat ou location d'un autocar ou d'un autobus électrique neuf ou réalisation d'une opération deetrofit électrique d'autocar ou d'autobus

1. Secteur d'application
Transport de voyageurs.

2. Dénomination
Achat ou location d'un autocar ou autobus électrique neuf ou réalisation d'une opération deetrofit électrique d'autocar ou d'autobus.

La présente fiche s'applique aux opérations engagées avant le 1^{er} janvier 2030

Extrait de la fiche standardisée TRA-EQ-128 pour l'acquisition d'autocar ou autobus électrique neuf ou retrofit électrique

Les fiches du secteur transport sont réparties en 2 catégories suivant que l'opération éligible relève d'un « équipement » ou d'un « service » en lien avec la mobilité durable.

On dénombre **43 fiches standardisées pour le secteur du transport** en 2025, soit 18% du catalogue de fiches tous secteurs confondus.

Secteur	Agriculture	Bâtiment résidentiel	Bâtiment tertiaire	Industrie	Réseau	Transport	Total
Nombre de fiches	28	60	59	36	7	43	234
Part (%)	12%	26%	25%	15%	3%	18%	

Répartition des fiches d'opérations standardisées par secteur pour 2025

La part de fiches d'opérations standardisées allouées au secteur des transports (18%) reste encore 3 fois inférieure à celle allouée au bâtiment résidentiel et tertiaire (52%), alors même **que les transports constituent le 1^{er} émetteur de GES et le 2^e consommateur d'énergie.**

Anticiper la 6^e période des CEE (2026-2030)

Le gouvernement prévoit une forte augmentation des obligations d'économies d'énergie pour la 6^e période des CEE (2026-2030) par rapport à la 5^e période, et par conséquent une hausse significative donc du volume de CEE délivrés est attendue.

Ainsi, une meilleure prise en compte du secteur des transports dans la 6^e période des CEE est indispensable pour atteindre les objectifs de décarbonation ambitieux de la France et de l'Europe, et transformer durablement nos modes de déplacement et de transport de marchandises.

Une diversification des leviers d'actions (fiches, programmes) et une augmentation de la part de CEE dédiée aux transports urbains et ferroviaires doivent permettre de se saisir pleinement du potentiel d'économies d'énergie encore insuffisamment exploité dans un secteur pourtant clé de la transition énergétique.

Les tableaux ci-dessous constituent une synthèse des fiches existantes pour les transports, et se limitent au périmètre des actions pertinentes pour les adhérents de l'UTPF.

Le secteur du bâtiment a également été pris en compte pour les actions énergétiques potentielles dans les bâtiments tertiaires associés aux transports (gares, dépôts, centre de maintenance...)



Revue des fiches pertinentes pour les transports urbains et ferroviaires

► Transport ferroviaire de voyageurs et fret

Fiche	Nomination	Cibles	Catégorie
TRA-SE-116	Fret ferroviaire (report modal)	EF, chargeurs, commissionnaires	Transport conventionnel et conteneurs maritimes
TRA-EQ-108	Wagon d'autoroute ferroviaire	Chargeurs, transporteurs, industriels, opérateurs de transport combiné	Transport ferroviaire de semi-remorques
TRA-EQ-101	Acquisition UTI	Chargeurs, transporteurs, industriels, opérateur de transport combiné	Transport combiné rail-route
TRA-EQ-125	Start & Stop	EF fret/travaux, loueurs	Véhicules ferroviaires de fret, travaux, manœuvres

► Transport public urbain

Fiche	Nomination	Cibles	Catégorie
TRA-EQ-128	Autocar ou autobus électrique neuf ou rétrofit	Entreprises de TU voyageurs, AOM	Autocars, autobus
TRA-SE-115	Covoiturage courte distance	Conducteurs (particuliers), opérateurs de covoiturage	Véhicule particulier
TRA-EQ-103	Télématique embarquée pour le suivi de la conduite d'un véhicule	Entreprises de TU, gestionnaires de flottes	Véhicules M
TRA-EQ-123	Simulateur de conduite	Organismes de formation, entreprises de TU	Formation conduite routière
TRA-SE-109	Gestion externalisée de la globalité du poste pneumatique	Entreprises de TU voyageurs, gestionnaires de flottes	Véhicules M2, M3
TRA-SE-111	Gestion optimisée de la globalité du poste pneumatique	Entreprises de TU voyageurs, gestionnaires de flottes	Véhicules M2, M3
TRA-SE-113	Suivi des consommations de carburants grâce à des cartes privatives	Entreprises de TU, gestionnaires de flottes	Véhicules M1
TRA-SE-105	Recreusage des pneumatiques	Entreprises de TU, gestionnaires de flottes	Véhicules M2, M3
TRA-EQ-119	Optimisation de la combustion et de la propreté des moteurs Diesel	Entreprises de TU, gestionnaires de flottes	Véhicules M2, M3
TRA-SE-101	Formation d'un chauffeur de transport à la conduite économe	Organismes de formation, entreprises de TU	Véhicules M2, M3
TRA-SE-102	Formation d'un chauffeur de véhicule léger à la conduite économe	Organismes de formation, entreprises de TU	Véhicules M1
TRA-EQ-114	Achat/location d'un véhicule léger/véhicule utilitaire léger électrique neuf ou opération de rétrofit électrique, par une collectivité locale ou autre personne morale	Entreprises de TU, AOM	Véhicules M1
TRA-EQ-106	Pneus de véhicules légers à basse résistance au roulement	Entreprises de TU, gestionnaires de flottes	Véhicules M1

► Bâtiments tertiaires associés aux transports

Fiche	Nomination	Cibles	Catégorie
BAT-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Bâtiments tertiaires à utilisation professionnelle
BAT-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Bâtiments tertiaires à utilisation professionnelle
BAT-EN-107	Isolation des toitures-terrasses	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Bâtiments tertiaires à utilisation professionnelle
BAT-EN-111	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage pariétodynamique	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Bâtiments tertiaires à utilisation professionnelle
BAT-EN-112	Revêtements réfléchissants en toiture	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Bâtiment du secteur tertiaire à usage commercial
BAT-EN-113	Façade rideau ou semi-rideau avec vitrage isolant	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Bâtiments tertiaires à utilisation professionnelle
BAT-EQ-127	Luminaire à modules LED	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Tous bâtiments tertiaires
BAT-EQ-129	Lanterneaux d'éclairage zénithal	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Tous bâtiments tertiaires
BAT-EQ-131	Conduits de lumière naturelle	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Tous bâtiments tertiaires
BAT-SE-104	Contrat de Performance Energétique Services - Chauffage	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Bâtiment tertiaire à chauffage collectif
RES-EC-104	Rénovation d'éclairage extérieur	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Éclairage public extérieur urbain, éclairage extérieur privé
BAT-TH-146	Isolation réseau de chauffage	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Tous bâtiments tertiaires
BAT-TH-127	Raccordement à un réseau de chaleur	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Tous bâtiments tertiaires
BAT-TH-125	Ventilation mécanique simple flux	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Locaux du secteur tertiaire
BAT-TH-124	Ventilation mécanique double flux avec échangeur	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Locaux du secteur tertiaire
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Tous bâtiments tertiaires
BAT-TH-143	Ventilo-convecteurs haute performance	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Locaux du secteur tertiaire
BAT-TH-156	Freecooling par eau de refroidissement en substitution d'un groupe froid pour la climatisation	Gestionnaire de patrimoine immobilier	Tous bâtiments tertiaires

REMOVE : un programme CEE pour le report modal et le verdissement du transport ferroviaire de marchandises

Le programme CEE Remove a été lancé en décembre 2023 avec le double objectif :

- **Accélérer le report modal** du transport de marchandises de la route vers les modes de transport massifiés (volet « REMO »)
- Accompagner l'amélioration des **performances énergétiques et environnementales** des flottes des modes massifiés et des moyens de manutention (volet « LOG-te »)